

**CAP B du 2 avril 2026**

## **REFUS DE TELETRAVAIL ET DE CONGE FORMATION PROFESSIONNELLE**

***Nous étions convoqués le 2 avril à Bercy pour examiner le dossier de deux collègues contrôleur en refus de télétravail pour l'un et de congé formation professionnelle pour l'autre. La CGT Finances Publiques a tenu devant l'administration les propos liminaires suivants :***

**« Madame la présidente, chers collègues,**

Nous vous savons gré de bien vouloir nous accorder cette demi-journée semestrielle afin d'entendre les demandes de plusieurs agents. Nous sommes bien conscients qu'au regard de vos très chargés emplois du temps, une après-midi avec les organisations syndicales pour évoquer les collègues de catégorie B ne soit plus de la première priorité. Néanmoins, nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu vous conformer au calendrier conçu par le bureau dialogue social et réglementation il y a désormais plus de trois mois.

Vous le savez, la suppression des CAP locales, la réduction du nombre d'élu.e.s nationaux, le non-remboursement des frais de déplacement des élu.e.s suppléant.e.s et le raccourcissement du temps de préparation renforce la charge de travail sur les représentants du personnel, toutes catégories confondues. Le résultat c'est un temps raccourci pour préparer et défendre les dossiers en CAP, un dialogue social réduit à peau de chagrin. Vous n'êtes pas sans connaître cette situation, nous vous la rappelons lors de chaque motion de boycott qui est, nous vous le rappelons, systématique.

Mais nous savons que cette situation n'est pas une conséquence malheureuse mais bien le résultat de choix parfaitement assumés. Après tout, rien parmi les nombreuses alertes lancées par l'ensemble des organisations syndicales ici présentes ne semble pouvoir faire dévier la DGFIP de sa course droit dans le mur. GMBI, Hélios, Foncier innovant, fuite de données Ficoba... les crashes industriels se multiplient depuis des années aux Finances publiques et les agents en payent à chaque fois les pots cassés. Faute d'être écoutés, nombreux sont ceux qui baissent les bras, se désengageant progressivement du travail, démissionnant et même pire.

Au rayon des crashes industriels, n'oublions pas la question des indus, signe que les suppressions d'emplois et départ des « sachants » impacte l'ensemble de notre administration, jusqu'aux bureaux RH. On pourrait en rire, mais les conséquences pour les collègues sont dramatiques. Prélever ces sommes sur les salaires des agents sans les aviser en amont, sans même émettre un titre de perception : l'administration se comporte avec celles et ceux qui travaillent pour elle avec la plus grande brutalité. Les garanties les plus basiques accordées aux usagers ne valent visiblement pas pour nos collègues.

Notons, à la décharge de l'administration, que cette tendance à vouloir décider seul, sans écouter ceux d'en bas n'est pas propre à la DGFIP. Si l'absence de démocratie est par nature absente du lieu de travail sous domination du capital, cette tendance se répand dans toute la société. Comment s'étonner de l'abstention qui a touché un électeur sur deux aux dernières élections municipales quand l'austérité étouffe les communes leur ôtant tout levier de décision ? Pourquoi la montée d'une forme de radicalité, parfois violente, devrait-elle surprendre quand les mouvements populaires sont constamment méprisés ? Comment faire entendre un discours de paix quand le droit international est constamment piétiné par la loi du plus fort ? Que ce soit au bureau, dans son quartier jusqu'à la planète, la sensation d'être dépossédé des moyens de transformer le monde se développe. A ce rythme, le citoyen n'aura plus le droit, comme le disait Henry Ford, que de choisir la couleur de sa voiture, pourvu que celle-ci soit noire. Pour la CGT, à la DGFIP comme partout ailleurs, aucune démocratie réelle ne peut exister en dehors de la mobilisation populaire et de la quête de progrès social.

Cette CAP n'est pas étrangère à ce contexte. Malgré nos demandes répétées depuis plusieurs années, 3 ans à ce jour, aucun protocole clair n'a encore été défini pour saisir la CAP lorsqu'un agent se voit refuser un télétravail, un congé formation, la mobilisation de son compte personnel de formation etc. Alors nous n'osons même pas demander comment les agents sont censés être informés ! Aucune mention sur Ulysse, aucune information par les RH locales, ce n'est bien souvent que suite à l'insistance des collègues et des sections syndicales au niveau des directions que des dossiers sont mis à l'ordre du jour. Le message est clair : pour certains et certaines ici présents, cette CAP est une corvée dont on aurait préféré qu'elle n'ait pas lieu. Heureusement, l'abnégation des collègues a permis à leurs dossiers d'être étudiés aujourd'hui.

La CGT des Finances publiques continue à revendiquer des réels espaces de négociations collectives pour faire avancer les droits des agents. C'est bien l'absence de débouchées positives qui est source de tension et non l'inverse.

Enfin, nous terminerons nos propos par notre exigence d'appel de l'ensemble des listes complémentaires de tous les concours. »

**Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques**

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • 01.55.82.80.80 • Suivez-nous sur facebook ou Instagram : [@cgt\\_finances\\_publics](https://www.instagram.com/cgt_finances_publics) • [cgtfinancespubliques](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques)





## CAP B du 2 avril 2026

### REFUS DE TELETRAVAIL ET DE CONGE FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous n'avons eu aucune réponse à nos propos sauf à nous dire que le protocole de saisie de la CAP était clair pour les services RH en local comme pour les bureaux de la DG ! Nous nous sommes inscrits en faux contre cette affirmation car cette fois encore, c'est parce que la CGT Finances Publiques a saisi la DG que le dossier dont nous assurions la défense a pu être évoqué. En local, le rejet avait été acté alors que légalement seule la CAP était compétente pour se prononcer en amont et que notre collègue n'avait pas été informée de son droit à recours devant la dite CAP.

Non, le protocole de saisie et les droits garanties dont doivent disposer nos collègues en cas de refus de télétravail, de congé formation professionnelle, de mobilisation de compte personnel de formation...etc...ne sont pas toujours pas communiqués de façon systématique alors que cette CAP se tient depuis maintenant plus de 3 ans et que nous n'avons de cesse de le réclamer.

Seule 2 CAP sont programmées par an (une par semestre) mais la DG s'est engagée à permettre l'évocation de recours lors d'autres CAP de gestion si des dossiers arrivaient entre les 2 sessions afin que les collègues puissent voir leur dossier évoqué plus rapidement. Les autres CAP de gestion (recours en évaluation, non-titularisations de stagiaires) sont déjà surchargées et au bord de l'implosion.

Après le départ de la présidente de bureau, confirmant que l'étude des dossiers des collègues n'était pas sa priorité, nous nous sommes heurtés à un mur de dogmatisme. Dans cette CAP, seule la voix des directions locales comptent, les arguments des agents sont à peine pris en compte. Dès lors, la DG prend le risque de dégoûter les agents de leur travail.

**Faites valoir vos droits et si vous souhaitez faire un recours, adressez le nous sur [elusb@cgt.fr](mailto:elusb@cgt.fr). La session de CAP multithématique nous a confirmé que seule la saisie massive des agents de cet outil peut faire bouger la direction générale !**